

Documents obligatoires pour l'octroi de la subvention

Pour toute demande:

Copie d'une **preuve de paiement nominative**

Pour véhicules immatriculés:

Copie du permis de circuler

Pour **Mobility**, en sus de la preuve de paiement:

Copie de la lettre "Simplement Conduire – avec Mobility"

Pour **abonnements**, en sus de la preuve de paiement:

Copie de la carte ou de l'abonnement

Validité de l'offre

- Facture datée du 14 janvier au 31 décembre 2019.
- Offre valide dans la limite du budget disponible.

Conditions de paiement

Le paiement de la subvention communale ne sera effectué qu'après réception des documents exigés et pour autant que la somme attribuée pour cette action de promotion ne soit pas épuisée.

Procédure

- La demande est à adresser à la Déléguée à l'énergie, **au maximum deux mois après la date d'achat ou de souscription de l'abonnement** et au plus tard le 31 décembre 2019.

Ville de Gland
Mme Anne-Christelle de Savignac
Chemin du Montoly 1, CP 320
1196 Gland

Tél: 022 354 04 80
Fax: 022 354 04 39
e-mail: ac.de.savignac@gland.ch

- **Toute demande non datée, non signée ou incomplète sera renvoyée à l'expéditeur.**

Signature

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans le règlement d'utilisation du fonds communal pour le développement durable.

Il acquiert le vélo / le scooter / la voiture pour ses propres besoins et s'engage à ne pas le / la revendre moins de deux années après son achat.

Lieu et date: